

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00448 Numéro SIREN : 851 931 030 Nom ou dénomination : AB PRO
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt 3539

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié
Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

SELARL ALINEA LEX

7 quai Jeanne d'Arc
BP 58287
88108 ST DIE DES VOSGES CEDEX

V/REF :

N/REF : 2019 B 448 / 2020-B-3539

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 01/09/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2020.

Concernant la société

AB PRO
Société par actions simplifiée
300A Chaumont
88100 Taintrux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-3539 le 01/09/2020

R.C.S. EPINAL 851 931 030 (2019 B 448)

Fait à EPINAL le 01/09/2020,

LE GREFFIER



AB PRO
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 300 A Chaumont 88100 TAINTRUX
RCS EPINAL 851 931 030

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUILLET 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à - 3 301 € au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à - 3 301 €.

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise <u>AB PRO</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>330, A CHAUMONT 88100 TAINTRUX</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>5</td><td>1</td><td>9</td><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>												8	5	1	9	3	1	0	3	0	0	0	1	5
8	5	1	9	3	1	0	3	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>0</td><td>9</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>												0	9											
0	9																							
										Exercice N clos le														
										13/10/2020														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014	1 221	016	244		977																
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040	52 259	042			52 259																
	Total I (5)		044	53 479	048	244		53 235																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072		074																			
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	418	086			418																
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	418	098			418																
	Total général (I + II)		110	53 897	112	244		53 653																
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000																
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126																			
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			132																	
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136			(3 301)																
	Provisions réglementées				140			252																
	Total I				142			(2 049)																
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			46 763																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			500																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N:)			169		8 439	172	8 439																
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176			55 702																	
Total général (I + II + III)				180			53 653																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	40 300																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	53 479																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB PRO		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						13.11.2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		Services *		215		218	
				217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242 2 805	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements *					254 244		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262		
Total des charges d'exploitation (II)					264 3 049		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 (3 049)		
Produits financiers (III)			280		294		
Charges financières (V)					296		
Produits exceptionnels (IV)					298		
Charges exceptionnelles (VI)					300 252		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 (3 301)		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 3 301		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés			247		330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *			248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981			
	ZRD (44. terdecies)			127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	ZFANG 44. quaterdecies			345			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992			
	ZFU-TE (44. octies et octies A)			987			
	JEI (44. sexies A)			989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)			990			
Droit divers	Investissements outre-mer			344			
	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)			993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		645	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			643			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite			641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 3 301		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 3 301		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AB PRO								Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	252	604		606	252		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682	252	684		686	252		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
	Dotations			Reprises							
Immob. incorporelles	700	252	705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765								
TOTAL	770	252	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995				
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996				
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960							3	301
Total des déficits restant à reporter			970							3	301
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI							325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326				
N° du centre de gestion agréé							388				
Montant de la TVA collectée							374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AB PRO		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 15/07/2019. et clos le: 31/03/2020		Données en nombre de mois 0 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	/	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

B. P. P.